



- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Bâtiment agricole recensé au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Prescriptions architecturales à respecter
- Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme
- Haies ou alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'expansion des ruissellements ou maison inondée
- Périmètre de protection des cavités souterraines
- Mare à protéger au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme

**COMMUNE DE  
QUINCAMPOIX**

**ELABORATION DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME**

**APPROBATION**

**4**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 7 Octobre 2013 approuvant le plan local d'urbanisme.  
Le Maire,

**PLAN DE ZONAGE**

PLAN B - Echelle 1/2000ème



Etudes et conseils en urbanisme  
11 rue Pasteur - B.P. 4 - 76340 Blangy sur Bresle  
Tél : 02 32 97 11 91 - Fax : 02 32 97 12 54  
Email : courriel@espacurba.fr